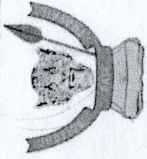


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 278/2024

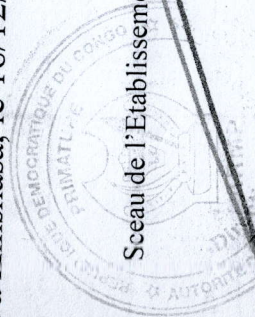
AU BUREAU D'ETUDES SOGEAC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 009112/BAS-UJLE/BCECO/DG/DPM/OKM-JMT/2024/SC, conclu avec le Bureau Central de Coordination, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million quatre cent trois mille trois cent nonante-neuf (USD 1 403 399) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille huit cent vingt-trois, trente-sept centimes (USD 9 823,37), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général